

ASSEMBLÉE DU 16 MAI 2017

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, mardi le seizième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
 M. Yvon Tranchemontagne
 M. Michel Laferrière
 M. Jean-Pierre Doucet
 M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil le 12 mai 2017

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....573

1.0. PIQM : PROJET D'INFRASTRUCTURE POUR LES AÎNÉS..... 573

2.0. TRAVAUX SUR LES CHEMINS ET TRAVAUX SUR LES PONCEAUX..... 574

 2.1. *Finition des travaux de pavage de 2016* 574

 2.2. *Travaux sur les ponceaux*..... 574

 2.3. *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*..... 574

2.4. MANDAT À LES SERVICES EXP 574

2.5. MANDAT À LA MRC DE D'AUTRAY 575

3.0. RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE..... 575

4.0 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : USAGE PRINCIPAL SECONDAIRE ET MINIMAISON 577

5.0. ENTENTE POUR STATIONNEMENT INCITATIF ET COVOITURAGE..... 577

6.0. ACTIVITÉS FÊTES DES PATRIOTES 578

7.0. APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE..... 578

8.0. ÉROSION DU TERRAIN DE M. OLIVIER TOUPIN PAR L'EAU SORTANT D'UN PONCEAU DE CHEMIN. 578

9.0. NETTOYAGE DES PONCEAUX PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ 579

10.0. TRAVERSE DE VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE..... 579

11.0. REMORQUE AVEC BENNE CHAUFFANTE POUR L'ASPHALTE..... 579

12.0. CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES DU RÉSEAU SAINT-VIATEUR..... 579

13.0. ACQUISITION D'UN TURBIDIMÈTRE..... 579

1.0. PIQM : PROJET D'INFRASTRUCTURE POUR LES AÎNÉS

Le directeur présente au conseil le projet préparé par Mme Nathalie Panneton concernant l'aménagement d'un sentier pédestre, l'achat de mobilier urbain et l'achat d'équipement d'entraînement pour les aînés.

rés. 20-05-2017

Attendu que la Municipalité présente un projet au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du volet 2 du programme d'infrastructures Municipalités Amies des Aînés.

Attendu qu'il s'agit d'un projet prioritaire envers les aînés, mais qui peut également servir aux familles et aux élèves de l'école ;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- autorise la directrice des loisirs, Mme Nathalie Panneton à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PIQM ;

- S'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité

2.0. TRAVAUX SUR LES CHEMINS ET TRAVAUX SUR LES PONCEAUX

2.1. Finition des travaux de pavage de 2016

rés. 22-05-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement final à l'entrepreneur des travaux de pavage débutés en 2016 sur réception de la recommandation de paiement de l'ingénieur Stéphane Allard. Il est également résolu de libérer la retenue de paiement de 5% des travaux réalisés en l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

2.2. Travaux sur les ponceaux

rés. 23-05-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins qui seront pavés en 2017 et autorise l'achat de ponceaux chez Les Équipements J.M. Dubois.

Adoptée à l'unanimité

2.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

rés. 24-05-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour le remplacement de ponceaux sur les chemins qui recevront un nouveau pavage.

- Petit Rang Sainte-Catherine
- Rang Saint-Jean
- Rang Sainte-Thérèse
- Route Coulombe
- Route Bélanger
- Montée Saint-Jean
- Route Morel
- Route Bel-Automne
- Route Gonzague-Brizard

Adoptée à l'unanimité.

2.4. MANDAT À LES SERVICES EXP

rés. 26-05-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise Les Services Exp à effectuer les tests et les analyses nécessaires pour les travaux de pavage qui seront réalisés en 2017.

Adoptée à l'unanimité

2.5. MANDAT À LA MRC DE D'AUTRAY

rés. 27-05-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le service d'ingénierie de la MRC de d'Autray à effectuer les travaux de surveillance du pavage qui seront réalisés sur les chemins municipaux en 2017.

Adoptée à l'unanimité

3.0. RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

Suite aux programme d'économie d'eau potable et à l'installation de compteurs, il est nécessaire de modifier la réglementation sur la tarification du service de l'eau potable pour le réseau Saint-Viateur et pour le réseau Saint-Cuthbert. On doit également imposer une taxe foncière spéciale pour les dépenses d'immobilisation d'investissement ainsi que du service de la dette en ce qui concerne le traitement et la distribution de l'eau potable.

Avis de motion est donné par M. Jean-Pierre Doucet que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il proposera l'adoption d'un règlement visant à établir les tarifs pour la fourniture et les services de l'eau potable des propriétés desservies par le réseau d'aqueduc Saint-Cuthbert et le réseau d'aqueduc Saint-Viateur. Le projet de règlement prévoit l'imposition d'une taxe foncière spéciale pour défrayer les coûts des améliorations et les coûts de financement du traitement de l'eau et de sa distribution.

Projet de règlement numéro ____

Concernant l'imposition d'un tarif pour le service de l'eau et d'une taxe foncière spéciale pour les travaux d'immobilisation ou des dépenses de financement du traitement et de la distribution de l'eau potable

Attendu qu'en vertu de l'article 244.2 et 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut imposer un prix de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ;

Attendu qu'une municipalité peut imposer une taxe foncière spéciale pour des travaux d'immobilisation et des dépenses de financement concernant le traitement et la distribution de l'eau potable ;

Attendu que des règlements ont déjà été adoptés pour la tarification du service l'eau potable et pour l'imposition d'une taxe spéciale pour des travaux d'immobilisation et des dépenses de financement concernant l'eau potable ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée tenue le 16 mai 2017 ;

En conséquence, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et unanimement résolu que qu'il est ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro ____ et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long ici réité.

Article 2- Tarification du service de l'eau potable du réseau Saint-Cuthbert

Article 2.1- Propriétés ne possédant pas un compteur d'eau

La Municipalité impose à tous les propriétaires actuels et futurs d'une résidence ou de tout autre bâtiment les tarifications suivantes :

Résidence d'un ou de plusieurs logements	200\$ du logement
Commerce ou autre usage exempté d'un compteur d'eau	165\$
Piscine 5000 gallons et plus	40\$

Article 2.2- Propriétés possédant un compteur d'eau

La Municipalité impose une tarification établie selon la formule suivante :

$$\text{Tarification \$} = \frac{\text{Eau compteur} \times \text{coût annuel}}{\text{Eau distribuée}}$$

Eau compteur : Lecture du compteur d'eau en mètres cubes après une période d'un an précédant l'année d'imposition.

Eau distribuée : La mesure totale de l'eau distribuée en mètres cubes pour une période d'un an sur le réseau d'aqueduc Saint-Cuthbert précédant l'année d'imposition.

Coût annuel : Le coût total des dépenses pour le traitement et la distribution de l'eau potable selon les états financiers de l'année précédant l'année d'imposition.

Article 3- Tarification du service de l'eau potable du réseau Saint-Viateur

La Municipalité impose une tarification établie selon la formule suivante :

$$\text{Tarification \$} = \frac{\text{Eau compteur} \times \text{coût annuel}}{\text{Eau distribuée}}$$

Eau compteur : Lecture du compteur d'eau en mètres cubes après une période d'un an précédant l'année d'imposition.

Eau distribuée : La mesure totale de l'eau distribuée en mètres cubes pour une période d'un an sur le réseau d'aqueduc Saint-Viateur précédant l'année d'imposition.

Coût annuel : Le coût total du montant payé à la Municipalité de Saint-Barthélemy pour la fourniture de l'eau potable selon les états financiers de l'année précédant l'année d'imposition.

Article 4- Imposition d'une taxe foncière spéciale

Pour défrayer les dépenses d'immobilisation et les dépenses de financement pour le traitement et la distribution de l'eau potable, la Municipalité de Saint-Cuthbert impose une taxe foncière spéciale de _____ du cent dollars d'évaluation pour toutes les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc Saint-Viateur ainsi que par le réseau d'aqueduc Saint-Cuthbert.

Article 5- Fourniture d'eau à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

La Municipalité de Saint-Cuthbert facturera la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier en utilisant la formule suivante :

$$\text{Tarification \$} = \frac{\text{Eau compteur} \times \text{coût annuel}}{\text{Eau distribuée}}$$

Eau compteur : Lecture du compteur d'eau en mètres cubes après une période d'un an précédant l'année d'imposition.

Eau distribuée : La mesure totale de l'eau distribuée en mètres cubes pour une période d'un an sur le réseau d'aqueduc Saint-Cuthbert précédant l'année d'imposition.

Coût annuel : Le coût total des dépenses pour le traitement et la distribution de l'eau potable selon les états financiers de l'année précédant l'année d'imposition.

De plus, une tarification de 150\$ annuellement sera facturée pour chaque unité de logement de Sainte-Geneviève-de-Berthier desservie en eau potable par la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Article 6- Remplacement des règlements réseau Saint-Cuthbert.

Le présent règlement remplace et abroge les règlements numéro 11 et 231, mais il n'a cependant pas pour effet d'accorder des droits acquis à quiconque ou d'empêcher les recours de la municipalité à l'encontre des personnes qui étaient en contravention des règlements numéro 11 et 231 auxquels cas, la municipalité peut intenter les poursuites nécessaires à l'encontre des contrevenants à ces règlements comme s'il n'y avait pas eu d'abrogation ;

Article 7- Remplacement des règlements réseau Saint-Viateur.

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 197 ainsi que les articles 7 et 8 du règlement numéro 100, mais il n'a cependant pas pour effet d'accorder des droits acquis à quiconque ou d'empêcher les recours de la municipalité à l'encontre des personnes qui étaient en contravention des règlements numéro 100 et 197 auxquels cas, la municipalité peut intenter les poursuites nécessaires à l'encontre des contrevenants à ces règlements comme s'il n'y avait pas eu d'abrogation ;

Article 8- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication sauf les articles 2.1, 2.2 et 6 qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

4.0 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : USAGE PRINCIPAL SECONDAIRE ET MINIMAISON

Avis de motion est donné par M. Gérald Toupin que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 82 afin d'introduire des dispositions concernant l'installation de minimaisons dans la zone 13VR et afin de permettre un usage principal secondaire dans la zone de villégiature numéro 14 VH.

5.0. ENTENTE POUR STATIONNEMENT INCITATIF ET COVOITURAGE

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'entente avec le

Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière (CREL) concernant le stationnement incitatif du projet Covoiturage Lanaudière « J'embarque ». Il est également résolu que le directeur général, M. Richard Lauzon, est autorisé à signer l'entente avec le CREL.

Adoptée à l'unanimité

6.0. ACTIVITÉS FÊTES DES PATRIOTES

Au lieu d'acheter des petits abris de 10 x 10, nous avons acheté sur Amazone des petits chapiteaux. Un chapiteau de 16 x 32 et un autre chapiteau octogonal donnant une dimension approximative de 29 x 21 au prix d'environ 1 700\$ avant taxes.

La Municipalité s'est engagée à payer la moitié les coûts de projection du film et à participer aux dépenses du dîner du dimanche. La Municipalité de Saint-Cuthbert défraie également les dépenses pour les coûts des activités du dîner aux hot-dogs du samedi dont la nourriture est fournie gratuitement par IGA. La Municipalité a payé également le permis de vente de boisson.

Le conseil a prévu des dépenses d'environ 3 000\$ pour les activités de la fête des patriotes puisqu'il a réservé une dépense de 2 000\$ pour la roulotte Paul Buissonneau.

7.0. APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE

Le directeur présente au conseil le document d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de voirie.

rés. 29-05-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- 1- Demande des soumissions par invitation pour l'acquisition d'un camion pour la voirie ;
- 2- Fixe au 5 juin la date à laquelle les documents de soumission seront disponibles ;
- 3- Fixe au 26 juin 2017 à 15h : 00 l'ouverture des soumissions par invitation ;
- 4- Invite à soumissionner le Garage Réjean Laporte de Saint-Norbert, Albi Ford de Joliette et Maski Ford de Louiseville.
- 5- Nomme M. Richard Lauzon comme personne responsable de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

8.0. ÉROSION DU TERRAIN DE M. OLIVIER TOUPIN PAR L'EAU SORTANT D'UN PONCEAU DE CHEMIN.

Le ponceau du chemin situé dans la courbe à 90 degrés sur le rang Côte Joly provoque de l'érosion au terrain de M. Olivier Toupin pouvant causer un glissement de terrain. La Municipalité a déjà protégé les rives du cours d'eau par de la pierre, mais il faudrait en ajouter à l'endroit où se dirige l'eau qui mine le sol.

rés. 30-05-2017

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur des travaux publics à utiliser la machinerie nécessaire pour faire les travaux de protection de la rive du cours d'eau avec de la pierre dynamitée.

Adoptée à l'unanimité

9.0. NETTOYAGE DES PONCEAUX PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

rés. 31-05-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur des travaux publics à utiliser les services d'un entrepreneur spécialisé pour nettoyer les ponceaux du chemin qui sont obstrués.

Adoptée à l'unanimité

10.0. TRAVERSE DE VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE

rés. 32-05-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert rappelle au Club de VTT de prendre les mesures nécessaires pour relocaliser la traverse de VTT sur le Petit Rang Sainte-Catherine à une distance d'environ 100 mètres de l'intersection du Petit Rang Sainte-Catherine et de la route Bélanger.

Adoptée à l'unanimité

11.0. REMORQUE AVEC BENNE CHAUFFANTE POUR L'ASPHALTE.

rés. 33-05-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la location d'une benne chauffante pour 4 tonnes d'asphalte durant une période d'un mois au prix de 3 200\$.

Adoptée à l'unanimité

12.0. CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES DU RÉSEAU SAINT-VIATEUR

Nous achèterons un débitmètre supplémentaire qui servira à calibrer les autres débitmètres. Ce débitmètre sera calibré à chaque année en laboratoire. Le coût pour un débitmètre est de 409\$ et le coût de calibration en laboratoire est de 90\$.

rés. 34-05-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la méthode de calibration des débitmètres de Saint-Viateur et autorise l'achat de matériel à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

13.0. ACQUISITION D'UN TURBIDIMÈTRE

M. Benoit Brizard a demandé des prix pour un turbidimètre à l'eau brute. Le prix de Vibriss est de 8 470\$ et le prix de Veolia est de 8 500\$.

rés. 35-05-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un turbidimètre de la Cie Vibriss au montant de 8 470\$.

Adoptée à l'unanimité

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés. 36-05-2017

L'ordre du jour étant épuisé M. Jean-Pierre Doucet propose la levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 15e jour du mois de mai 2017

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier